



## Liste des délibérations examinées par le Conseil Municipal

Séance du 17 avril 2023

### Le Conseil Municipal :

- Ajoute un point à l'ordre du jour : « Motion – un enseignement bilingue dans le respect de l'égalité des chances ».
- Approuve le procès-verbal de la séance du 13 février 2023.
- Prend acte du compte-rendu des décisions prises en vertu de la délégation du Conseil Municipal

### **1. Bilan des acquisitions et cessions immobilières opérées par la Ville de Guebwiller en 2022**

Prend acte du bilan.

### **2. Dénomination de voirie – Allée Simone Veil**

Valide la proposition de dénomination du nouvel espace piéton entre la rue de l'ancien Hôpital et la rue des Remparts, soit : Allée Simone VEIL ; autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération et charge Monsieur le Maire de procéder à la numérotation des immeubles .

### **3. Ravalement de façades – Attribution de subventions**

Décide l'attribution d'une subvention de 1 200,00 € à Monsieur LICHTENSTEIGER pour les travaux réalisés au 24 rue des Dominicains et l'attribution d'une subvention de 1 893,20 € à Monsieur GRIMM pour les travaux réalisés au 14 rue Jean Jaurès.

### **4. Formations des élus 2022 - Bilan**

Prend acte du bilan relatif à la formation des élus locaux au titre de l'année 2022.

### **5. DSU – Rapport sur les actions de développement social urbain – exercice 2022**

Prend acte du rapport ci-annexé relatif aux actions de développement social urbain pour l'année 2022.

### **6. Comptes de gestions 2022**

Arrêté les comptes de gestion du budget principal de la Ville, de la réhabilitation des friches et de la gendarmerie établis par le Service de Gestion Comptable de Guebwiller et tels qu'ils figurent en annexe et déclare que les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2022 par le Service de Gestion Comptable de Guebwiller n'appellent pas d'observation de la part du conseil municipal concernant les comptes du budget principal et des budgets annexes de la réhabilitation des friches et de la gendarmerie.

## **7. Comptes administratifs 2022**

Adopte les comptes administratifs 2022 et approuve le compte administratif 2022 du budget général, tel qu'il figure en annexe, présentant un excédent global de 11 929 227,45 €, soit un excédent cumulé de la section de fonctionnement de 3 554 698,54 € et un excédent cumulé de la section d'investissement de 8 374 528,91 € ; le compte administratif 2022 du budget annexe réhabilitation des friches, tel qu'il figure en annexe, présentant un déficit global de 1 537 827,53 €, soit un excédent cumulé de la section de fonctionnement de 384 092,94 € et un déficit cumulé de la section d'investissement de 1 921 920,47 € ; le compte administratif 2022 du budget annexe de la gendarmerie, tel qu'il figure en annexe, présentant un déficit global de 250 668,76 €, soit un excédent cumulé de la section de fonctionnement de 238 047,22 € et un déficit cumulé de la section d'investissement de 488 715,98 €.

## **8. Affectation des résultats**

### Au titre du budget principal :

Procède à la reprise de l'excédent d'investissement de 8 374 528,91 € et à l'affectation du résultat de la section de fonctionnement à la section d'investissement pour 800 000 € ; Reporte l'excédent de fonctionnement pour 2 754 698,54 € et dit que ces régularisations feront l'objet d'un budget supplémentaire.

### Au titre du budget annexe de la réhabilitation des friches :

Procède à la reprise du déficit d'investissement de 1 921 920,47 € ; reporte l'excédent de fonctionnement pour 384 092,94 € et dit que ces régularisations feront l'objet d'un budget supplémentaire.

### Au titre du budget annexe de la gendarmerie :

Procède à la reprise du déficit d'investissement définitif de 488 715,98 € et à la reprise de l'excédent de fonctionnement pour 238 047,22 € ; dit que ces régularisations feront l'objet d'un budget supplémentaire.

## **9. Budget supplémentaire – Ville de Guebwiller**

Adopte telle qu'elle figure en annexe le budget supplémentaire du budget général qui se décompose en une section de fonctionnement s'équilibrant en dépenses et en recettes à 2 494 698,54 € et en une section d'investissement de 2 334 €, en suréquilibre de 7 146 367,45 € ;

## **10. Budget supplémentaire - Friches**

Adopte telle qu'il figure en annexe le budget supplémentaire du budget annexe Friches 2023 équilibré en dépenses et en recettes à 2 267 553,41 €, soit à 345 632,94 € pour la section de fonctionnement et à 1 921 920,47 € pour la section d'investissement.

## **11. Budget supplémentaire - Gendarmerie**

Adopte telle qu'il figure en annexe le budget supplémentaire du budget annexe Gendarmerie qui se décompose en une section de fonctionnement s'équilibrant en dépenses et en recettes à 0,00 € et en une section d'investissement de 493 351,98 €, en sous-équilibre de 47 610 €.

## **12. Demandes de subventions – Plans de financement**

Autorise M. le Maire ou son représentant à solliciter les subventions au titre de la DSIL et de la DETR pour toutes les actions précitées et selon les modalités présentées en annexe et à solliciter toutes les subventions possibles au titre des autres dispositifs de l'État ainsi que celles des autres co-financeurs potentiels publics et

privés, selon la nature du projet, pour toutes les actions précitées et selon les modalités présentées en annexe ; dit que les crédits correspondants seront inscrits aux budgets de l'exercice auquel se rapporte l'opération.

### **13. Attribution DSP Périscolaire**

Autorise M. le Maire ou son représentant à signer le contrat de délégation de service public avec les PEP Alsace, ainsi que tous les actes nécessaires à leur exécution et à accomplir toutes les formalités en résultant et dit que les dépenses correspondantes seront imputées au chapitre 65 « Autres charges gestion courante » article 65748 « Subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé », du budget principal.

### **14. Convention d'ancrage pour un câble support et/ou la pose d'une applique sur façade d'immeubles privés**

Approuve la convention de servitude d'ancrage pour un câble support et/ou la pose d'une applique sur façade d'immeubles privés et autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention avec les propriétaires ainsi que tout document ou avenant nécessaire à la réalisation du projet.

### **15. Contrat de Territoire région de Colmar avec la Collectivité européenne d'Alsace**

Autorise M. le Maire ou son représentant à signer le Contrat précité et charge M. le Maire ou son représentant de mettre en œuvre la présente délibération.

### **16. Cession d'une licence de débit de boisson de 4ème catégorie**

Approuve les conditions particulières suivantes : la vente est consentie moyennant le prix de 8 000,00 € à la SAS RISTO ARTE et les frais de notaire sont à la charge de l'acquéreur ; charge l'Étude VIX & FAUCHER, Notaires à ROUFFACH de l'établissement de l'acte correspondant ; autorise M. le Maire ou son représentant à signer l'acte de vente correspondant ainsi que tous les actes découlant de la présente décision et dit que la recette sera imputée au chapitre 77 « produits spécifiques », article 775 « produit des cessions d'immobilisations » du budget principal 2023.

### **17. Demande de subvention exceptionnelle de l'association Théodore Deck**

Valide la demande et autorise Monsieur le Maire ou à défaut en cas d'empêchement l'un de ses adjoints à accomplir toutes les formalités s'y rapportant.

### **18. Subventions attribuées aux associations sportives**

Attribue aux associations sportives et de loisirs de GUEBWILLER une subvention de fonctionnement au titre de l'exercice 2023 ; suivant l'état détaillé ci-annexé comportant la liste des bénéficiaires ainsi que le montant des subventions ; autorise M. le Maire ou son représentant à procéder à leurs versements et dit que les crédits correspondants sont inscrits au budget primitif de l'exercice 2023.

### 19. Subventions allouées aux écoles

Décide d'attribuer à l'école élémentaire Émile STORCK une somme de 230 € pour le déroulement d'une classe de découverte les 13 et 14 avril 2023 et à l'école primaire Jeanne BUCHER un montant de 450 € pour le déroulement d'un cycle d'apprentissage d'escrime du 06 janvier au 10 février 2023 ; autorise M. le Maire ou son représentant à procéder à son versement.

### 20. Renouvellement des baux de chasse communaux – Réponse à la consultation des propriétaires fonciers

Dit qu'en réponse à la consultation des propriétaires fonciers sur l'affectation du produit de la location de la chasse, celui-ci soit abandonné à la commune et autorise Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier.

### 21. Convention de partenariat avec le restaurant McDonald's

Approuve la convention telle que présentée en annexe et autorise Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier.

### 22. Personnel Communal – Création d'un poste permanent

Crée au tableau des effectifs de la commune un emploi permanent d'assistant-e de conservation du patrimoine (catégorie B), à temps complet (35/35<sup>èmes</sup>), relevant des trois grades de ce cadre d'emploi et dit que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent-e nommé-e seront inscrits au budget, aux chapitres et articles prévus à cet effet.

### 23. Demande de subvention exceptionnelle de l'association PALT

Valide le projet et autorise Monsieur le Maire ou à défaut en cas d'empêchement l'un de ses adjoints à accomplir toutes les formalités s'y rapportant.

### 24. Motion – Un enseignement bilingue dans le respect de l'égalité des chances

Réaffirme son soutien à une offre d'enseignement bilingue ouverte à toutes les familles qui le souhaitent, dans le respect de l'égalité des chances et demande aux services de l'Éducation Nationale de maintenir la 5ème classe bilingue de l'école maternelle KIENZL.

Affiché le : 25 avril 2023

Retiré le :

Le Maire  
Francis KLEITZ  
Conseiller d'Alsace

